



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL <i>COMMUNE de FONSORBES</i> Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch	
L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.	
Présents : Mmes BEAUFORT, CALVO, GOSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, RIPOLL, STEMER et SIMÉON MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC	Séance du 4 avril 2024 Acte n° 2024-047
Absent(s) représenté(s) : Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Mme BRUN a donné procuration à Mme GOSELIN Mme MARNAC a donné procuration à M. LORRAIN Mme VALENTI a donné procuration à Mme CALVO Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE Mme VOISIN a donné procuration à M. SÉVERAC M. FÉDOU a donné procuration à M. MAILHÉ M. JÉROME a donné procuration à M. CANILLO	Conseillers en exercice : 33
Absent(s) : Mme ROUER Aurélie	Conseillers présents : 24
Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude	Date de la convocation : 20 mars 2024
Thème : 7.2 - FISCALITÉ	
Objet : Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2024	

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des Taxes Foncières et de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Aussi, M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal de procéder au vote du taux des taxes directes locales suivantes pour 2024 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)

et donc de maintenir en 2024 les taux communaux, à savoir :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX 2023 (rappel)	TAUX 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	55,60 %	55,60 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	157,74 %	157,74 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	19,25 %	19,25 %

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 55,60 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 157,74 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH) : 19,25 %

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2024 - acte n° 2024-047 - page 2/2
Thème :	7.2 - FISCALITÉ
Objet :	Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2024

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjointes sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude

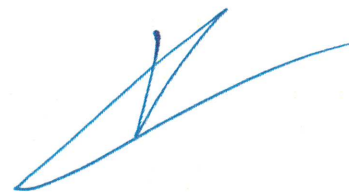


Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le **11 AVR. 2024**